



**DELIBERATION N° 24/143 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
AUTORISANT LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE À DÉPOSER  
UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU PROGRAMME CORSE  
FEDER-FSE 2021-2027 POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE NUMÉRIQUE  
DE TRAVAIL LEIA**

**CHÌ AUTORISA À U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA DA  
PONE UNA DUMANDA DI FINANZIAMENTU À TITULU DI U PRUGRAMMA  
CORSU FEDER-FSE 2021-2027 PÈ A MESSA IN OPERA DI U SPAZIU  
NUMERICU DI TRAVAGLIU LEIA**

---

**REUNION DU 23 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt trois octobre, la Commission Permanente, convoquée le 15 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean BIANCUCCI à M. Romain COLONNA  
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI  
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Hyacinthe VANNI

**ETAIT ABSENT : M.**

Paul-Félix BENEDETTI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 14/066 AC de l'Assemblée de Corse du 5 juin 2014 approuvant le lancement des opérations relatives au renouvellement de l'ENT LEIA pour la période 2015-2020 - projet LEIA 2,

- VU** la délibération n° 18/454 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 autorisant la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail ENT LEIA pour la période 2019-2023 - projet LEIA V3,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/074 AC de l'Assemblée de Corse du 2 juin 2022 approuvant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - Smart Isula,
- VU** la délibération n° 22/121 CP de la Commission Permanente du 28 septembre 2022 approuvant le renouvellement de l'Espace Numérique de Travail LEIA pour la période 2023-2027 - projet ENT LEIA phase 4,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRÈS** avis de la Commission de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRÈS** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le rapport annexé à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération susvisée.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de financement au titre du programme Corse FEDER-FSE 2021-2027 pour un montant total de 839 080,35 euros HT relatif à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail LEIA sur la période 2024-2027.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 23 octobre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 23 OCTOBRE 2024

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**DUMANDA DI FINANZIAMENTU À TITULU DI U  
PRUGRAMMA CORSU FEDER-FSE 2021-2027 PÈ A  
CUNTINUAZIONE DI A MESSA IN OPERA DI U SPAZIU  
NUMERICU DI TRAVAGLIU LEIA NANTU À U PERIUDU  
2024-2027**

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DU  
PROGRAMME CORSE FEDER-FSE 2021-2027 POUR LA  
POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE  
NUMÉRIQUE DE TRAVAIL LEIA SUR LA PÉRIODE  
2024-2027**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### Objet du présent rapport

Le présent rapport a pour objet d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de financement au titre du programme Corse FEDER-FSE 2021-2027 pour la poursuite de la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail LEIA sur la période 2024-2027.

LEIA est l'Espace Numérique de Travail des Collèges et des Lycées de Corse mis en œuvre par la Collectivité de Corse depuis 2010.

Cette plateforme de services numériques offre à la communauté éducative un ensemble intégré de services sécurisés, accessibles à distance depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Les services proposés concernent les domaines de la pédagogie, de la vie scolaire, de l'organisation des établissements, de l'administration et des relations avec les familles. Constamment enrichi et amélioré, LEIA est un outil indispensable utilisé quotidiennement par toute la communauté éducative : parents, enfants, enseignants et personnels administratifs (cf. <https://www.leia.corsica/>).

### Contexte du présent rapport

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la délibération n° 22/121 AC de l'Assemblée de Corse du 28 septembre 2022 autorisant la mise en œuvre et le renouvellement de l'Espace Numérique de Travail LEIA sur la période 2023-2027.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, Smart Isula au titre de la piste d'actions numéro 50 « Généraliser les Espaces Numériques de Travail de l'école à l'université ».

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 juillet 2024 la mise en œuvre de LEIA s'est poursuivie avec le prestataire historique It's Learning. Suite à l'annonce de la cessation définitive des activités de cette société en France, le renouvellement de LEIA sur la période couvrant les quatre années scolaires 2024-2025 à 2027-2028 a été notifié à la société Edifice le 26 avril 2024.

### Plan de financement pour la période 2024-2028

Le plan de financement a été élaboré à partir des deux marchés passés via l'UGAP avec la société It's Learning pour la période couvrant janvier 2024 à juillet 2024

(montant de 182 050,46 € HT, soit 218 460,55 € TTC) puis avec la société EDIFICE pour la période couvrant avril 2024 à juillet 2028 (montant de 882 029,89 € HT, soit 1 058 435,87 € TTC).

Ces deux marchés représentent un coût total de dépenses en investissement de 1 064 080,35 € HT, soit 1 276 896,42 € TTC.

Le plan prévisionnel de consommation des CP est le suivant :

Année	2024	2025	2026	2027	2028
CP en € HT	376 896,42 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €	225 000 €

### Demande de financement pour la période 2024-2027

Il est proposé que le présent projet fasse l'objet d'une demande de financement au titre du programme Corse FEDER-FSE 2021-2027 à hauteur de 60 % des dépenses HT qui seront faites sur la période 2024-2027, conformément à la délibération n° 22/121 AC de l'Assemblée de Corse du 28 septembre 2022.

Ramené sur cette période (2024-2027), le coût total du projet est de 839 080,35 € HT, soit 1 006 896,42 € TTC. Le plan prévisionnel des CP reste le même que celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Plan de financement proposé pour la période 2024-2027		
Coût total	Répartition	
<b>839 080,35 € HT</b>	60 % de subvention au titre du FEDER 21-27 soit <b>503 448,21 € HT</b>	40 % d'autofinancement, soit <b>335 632,14 € HT</b>

### Éléments budgétaires

Les crédits permettant de financer le présent projet sont prévus au programme 1212, section investissement, et représentent une enveloppe d'un total de 1 466 875,33 € répartie sur deux affectations :

- Affectation n° 1512E0001 : 466 875,33 € de disponible
- Affectation n° 1212P006 : 1 000 000 € de disponible

### Calendrier Prévisionnel

Le planning ci-dessous décompose les opérations relatives au présent projet :

- **Janvier à juillet 2024** : Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle de LEIA jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024 avec l'outil fourni par le prestataire It's Learning ;
- **26 avril 2024** : Notification du marché à la société EDIFICE pour la reprise et la poursuite de LEIA pour quatre nouvelles années scolaires (2024-2025 à 2027-2028) ;
- **Mai à juillet 2024** : Opération de reprise des données de l'ancien outil fourni

par It's Learning et préparation de la bascule vers le nouvel outil fourni par EDIFICE ;

- **31 juillet 2024** : Fermeture définitive des activités d'It's Learning en France ;
- **Août 2024** : Ouverture du nouvel outil fourni par EDIFICE, réalisation des tests et de la recette avant l'ouverture officielle programmée à la rentrée de septembre 2024 ;
- **Septembre 2024 à août 2025** : Mise en œuvre pour l'année scolaire n° 1 avec la société EDIFICE ;
- **Septembre 2025 à août 2026** : Mise en œuvre pour l'année scolaire n° 2 avec la société EDIFICE ;
- **Septembre 2026 à août 2027** : Mise en œuvre pour l'année scolaire n° 3 avec la société EDIFICE ;
- **Septembre 2027 à juillet 2028** : Mise en œuvre pour l'année scolaire n° 4 avec la société EDIFICE.
- **31 juillet 2028** : fin du marché.

## Conclusion

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'approuver le plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à déposer une demande de financement au titre du programme Corse FEDER-FSE 2021-2027 pour un montant total de 839 080,35 € HT relatif à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail LEIA sur la période 2024-2027.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

